

ACCORD PARTENARIAL RÉGIONAL

ENTRE

Prism'emploi Guyane

Représenté par le Président Prism'emploi Martinique

Monsieur Franck Torres

&

Pôle Emploi Guyane

Représenté par son Directeur Régional,

Monsieur Jean-Christophe Baklouti

Les signataires du présent accord conviennent de ce qui suit :



I. PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie française a été frappée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En 2021, l'économie a retrouvé une croissance de +7% après -8% en 2020.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

En 2022, selon l'enquête BMO, les employeurs de la région Guyane anticipent 8 880 intentions d'embauche

Dans ce contexte, Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane souhaitent renforcer leur collaboration.

Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers.

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

II. LES PARTENAIRES

Prism'emploi Guyane

Prism'emploi Guyane est l'organisation professionnelle, qui regroupe les Professionnels du recrutement et de l'intérim en Guyane. 24 agences d'emploi sont présentes en Guyane.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du Medef (Mouvement des entreprises de France)

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO : contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du TT : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Chiffres clefs 2021- Activité des agences d'emploi en Guyane

Intérim

- 2 056 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP) (Moyenne 2021)
- Augmentation de 8,4% de l'emploi intérimaire (De T1 2021 à T1 2021)
(Source : DARES)

Part de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité :

Secteurs d'activité	Part de l'emploi intérimaire en juin 2022
Industrie	7,6%
BTP	26,1%
Commerce	47,4%
Transports	18,9%
Services	7,6%
Total	100,0%

(Source : Baromètre Prism'emploi)

153 640 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et juillet 2022 au niveau national.

Recrutement

98 700 recrutements en CDD-CDI ont été réalisés en 2021 par l'ensemble des agences d'emploi pour le compte de leurs entreprises clientes.

Pôle emploi Guyane

Premier acteur du marché du travail en France avec 54 500 collaborateurs, 896 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

Les missions de Pôle emploi s'exercent dans le cadre de la loi du 13 février 2008 et de la convention du 20 décembre 2019 entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi, qui fixe les grandes orientations stratégiques de l'établissement public jusqu'en 2022.

Dans le cadre de sa mission service public, Pôle emploi s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

6 missions essentielles :

- L'accueil de tous les actifs et l'inscription des demandeurs d'emploi
- Le versement des allocations destinées aux demandeurs d'emploi
- L'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- Le contrôle de la recherche d'emploi

L'aide aux entreprises pour leurs recrutements

Le partage de nos connaissances du marché du travail

Dans son projet stratégique 2019-2022, Pôle emploi s'engage à notamment à :

- Accélérer et sécuriser les recrutements des entreprises au bénéfice des demandeurs d'emploi et pour ce faire, entre autres solutions, proposer à chaque entreprise le bon candidat, en valorisant les compétences de demandeurs d'emploi

- Sécuriser les demandeurs d'emploi sur le droit et leur permettre de préparer sereinement leur retour à l'emploi
- Donner aux demandeurs d'emploi les clés de la réussite de leur parcours vers un emploi durable, notamment en intensifiant le démarrage de l'accompagnement grâce à un diagnostic plus approfondi et des services accessibles, en renforçant le potentiel professionnel des demandeurs d'emploi, notamment les moins qualifiés.
- Agir au plus près des territoires et accompagner, en complémentarité avec ses partenaires, les mutations économiques en favorisant l'insertion des demandeurs d'emploi et le développement économique local.

Pôle emploi Guyane c'est :

Une Direction Régionale et un réseau de 16 collaborateurs aux services des demandeurs d'emploi et des entreprises qui se décline de la manière suivante :

- 1 Direction Régionale (basée à Cayenne)
- 4 agences de proximité : Cayenne, Matoury, Kourou et St Laurent du Maroni
- 2 points relais : St Georges de l'Oyapock et Maripasoula

Pôle emploi Guyane en quelques chiffres*

- 16 conseillers dédiés à la relation entreprise
- 6 285 offres d'emploi directement confiées à Pôle emploi
- 85,1% des entreprises satisfaites des services de Pôle emploi
- 11 107 retours à l'emploi
- 76,6% des demandeurs d'emploi satisfaits des services de Pôle emploi
- 100 événements #Tousmobilisés (réalisés en 2021)

*Chiffres 2021

III. LES ENJEUX

Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane souhaitent, avec le présent accord :

- Agir en faveur du retour à l'emploi des salariés intérimaires, des demandeurs d'emploi et sécuriser leur parcours professionnel,
- Œuvrer pour réduire la pénurie de compétences,
- Développer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs.

IV. AXES DE COLLABORATION

Prism'emploi Guyane et Pôle emploi Guyane ont identifié trois principaux axes de collaboration visant à agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et la satisfaction des besoins en recrutement des entreprises clientes des agences d'emploi.

1. Développer les relations entre les deux réseaux et favoriser la connaissance réciproque des offres de services
2. Faciliter le sourcing de candidats et agir sur les offres difficiles à pourvoir
3. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

Ces axes de partenariat se concrétiseront par l'élaboration conjointe d'actions, mises en œuvre opérationnellement au niveau régional ou des territoires

1. Développer les relations entre les deux réseaux et favoriser la connaissance réciproque des offres de services

Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane s'engagent à :

- Améliorer la connaissance territoriale des deux réseaux avec la communication annuelle des coordonnées des correspondants départementaux Pôle Emploi Offre de services aux entreprises
- Désigner un interlocuteur régional chargé de la déclinaison opérationnelle de l'accord
- Organiser au niveau régional, une fois par an, une réunion d'échanges afin d'analyser notamment, les données statistiques du marché du travail et à terme les trajectoires des salariés intérimaires (enquête BMO, mise à disposition du baromètre Prism'emploi Guyane, études de l'Observatoire de l'Intérim et du Recrutement) ainsi que les besoins des territoires

Pôle emploi Guyane s'engage à :

- Transmettre à Prism'emploi Guyane les coordonnées de ses équipes dédiées aux Entreprises
- Organiser des réunions d'information avec les conseillers Pôle emploi pour présenter les activités des agences d'emploi (intérim, CDI intérimaire et recrutement) ainsi que le statut du salarié intérimaire,
- Intervenir à la demande de Prism'emploi Guyane à l'occasion de réunions d'information pour présenter ses outils et ses services (offre de service en ligne, modalités d'accès à la banque de profil) ou de réunions thématiques sur des sujets tels que l'indemnisation des demandeurs d'emploi).
-

Prism'emploi Guyane s'engage à :

- Transmettre à Pôle emploi les coordonnées des agences d'emploi adhérentes
- Intervenir à l'occasion de réunions organisées par Pôle emploi Guyane pour présenter les activités des agences d'emploi (intérim, CDI intérimaires, recrutement, dispositifs spécifiques de formation...)
- Convier Pôle emploi Guyane à des réunions d'information dédiées aux outils et services numériques mis en œuvre (Je recrute, offres de services en ligne, modalités d'accès à la banque de profils...).

2. Faciliter le sourcing de candidats et agir sur les offres difficiles à pourvoir

Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane s'engagent à :

- Co-organiser des actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (forum intérim, job dating...) en mobilisant les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi
- Porter une attention particulière, aux jeunes en contrat engagement jeune (CEJ), ou accompagnés dans le cadre de l'AIJ, aux demandeurs suivis dans le cadre du dispositif Equip'emploi ou de l'accompagnement Global, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Pôle emploi Guyane s'engage à :

- Informer Prism'emploi Guyane des événements (salon, forum emploi intérim,...) qu'il organise ou co-organise
- Favoriser l'élargissement du sourcing des candidats sur certains métiers identifiés en utilisant notamment la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) et la méthode de recrutement par simulation (MRS)¹, dans le cadre d'offres d'emploi difficiles à pourvoir et en respectant les conditions de mise en œuvre spécifiques
- Communiquer à Prism'emploi Guyane les plans d'action régionaux visant à cibler des secteurs, des métiers et/ou des publics spécifiques.

Prism'emploi Guyane s'engage à :

- Informer Pôle emploi Guyane des actions et événements qu'il organise ou co-organise
- Promouvoir auprès des agences d'emploi adhérentes les événements organisés par Pôle emploi Guyane et notamment les actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés (événements intérim, job-dating...).

3. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane s'engagent à :

- Mobiliser leurs dispositifs d'insertion et de formation en lien avec AKTO, l'OPCO de la branche afin de favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi les plus exposés au risque de chômage de longue durée (POE, AFPR, etc.)
- Construire des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs pour renforcer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi, notamment les jeunes peu qualifiés et les personnes en situation de handicap

V PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

VI PILOTAGE, SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Pôle emploi Guyane et Prism'emploi Guyane communiqueront à leurs réseaux respectifs sur le présent accord.

¹ Sous réserve de disponibilités des exercices pour les métiers visés

Un comité de pilotage annuel, constitué des représentants des signataires de l'accord, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés, et détermineront les axes de progrès et actions communes à entreprendre.

Le bilan annuel portera notamment sur :

- le nombre d'actions de formation et le type de formation mises en place : POE, AFPR / CIPI, CDPI
- le nombre de réunions organisées conjointement, le nombre d'interventions de chacun des signataires.

Les interlocuteurs référents au niveau régional sont nommément identifiés :

Pour Prism'emploi Guyane
Mehdi PENNEC
Chargée de mission action territoriale
Tél : 07 88 80 50 41
mpennec@prismemploi.eu

Pour Pôle emploi Guyane:
Jean-yves URSULE
Directeur Des Opérations et Maîtrise des Risques
jean-yves.ursule@pole-emploi.fr
mob : 0694406209

Toute communication externe relative à cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

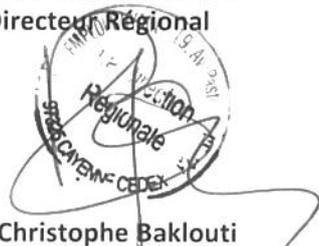
Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature.

Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

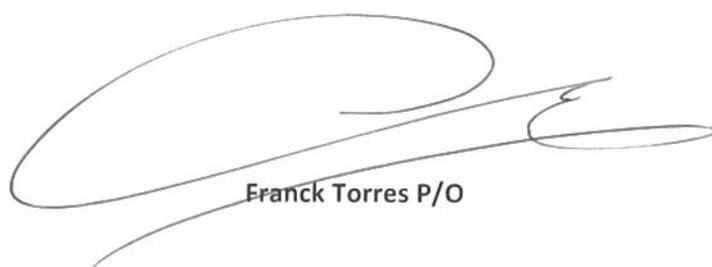
Fait en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties

A Cayenne, le 00/00/2022

Pour Pôle emploi Guyane
Le Directeur Régional


Jean-Christophe Baklouti

Pour Prism'emploi Guyane
Le Président Prism'emploi Martinique


Franck Torres P/O

Annexe 1

Coordonnées des Responsables d'équipe entreprise de Pôle emploi, des directeurs d'agence, des équipes de Conseillers à dominante Entreprise et des interlocuteurs régionaux.

Agence	Adresse	Directeur/trice et adjoint	Téléphones	Responsables d'équipe entreprise	Téléphones
Cayenne	4 rue de l'université 97300 Cayenne	Nadia VERO	05 94 29 95 45	Sylvie AJAX	05 94 29 95 42
		nadia.vero@pole-emploi.fr	06 94 20 24 31	sylvie.ajax@pole-emploi.fr	06 94 44 66 66
		Nathalie DEMBA	05 94 29 39 55		
		nathalie.demba@pole-emploi.fr	06 94 24 36 64		
Matoury	La Fabrique Amazonienne 10 Esplanade de la cité d'affaire 97351 - Matoury	Reine CHATENAY	0594 29 38 44	Jonathan CATAN	05 94 29 38 45
		reine.chatenay@pole-emploi.fr	0694 21 31 56	jonathan.catan@pole-emploi.fr	06 94 91 70 29
Kourou	1. rue de la crèche 97310 - Kourou	Stelly FERNAND	05 94 32 92 51		
		stelly.femand@pole-emploi.fr	06 94 20 17 86		
Saint-Laurent	1, allée des ibis Domaine du lac bleu	Laurent DELON	05 94 34 05 35	Lydia FREDERIC	05 94 34 05 44
		laurent.delon@pole-emploi.fr	06 94 21 78 70	lydia.frederic@pole-emploi.fr	06 94 24 64 89
Point relais Maripasoula	Chemin poti soula 97370 - Maripasoula	Reine CHATENAY	0594 29 38 44		
		reine.chatenay@pole-emploi.fr	0694 21 31 56		
Point relais St Georges	Rue Joseph Leandre 97313 - St Georges de	Reine CHATENAY	0594 29 38 44		
		reine.chatenay@pole-emploi.fr	0694 21 31 56		

Interlocuteurs régionaux

Prénom -Nom	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Jean-yves URSULE	Directeur Des Opérations et Maîtrise des Risques	jean-yves.ursule@pole-emploi.fr	0694406209
Mylène PIERRE	Responsable du Service Offres de Service aux Demandeurs d'Emploi & accompagnement des versions	mylene.pierre@pole-emploi.fr	0694213789
Céline COURT	Responsable du Service Offre de Service Entreprises, Pilotage et Statistiques	celine.court@pole-emploi.fr	0694449544
Thierry REMION	Chargé de la conception et de l'intégration de l'offre de service entreprise	thierry.remion@pole-emploi.fr	0594298920
Prisca FREDERICK	Chargé de la conception et de l'intégration de l'offre de service entreprise	prisca.frederick@pole-emploi.fr	0694156977



pôle emploi

Pôle emploi Guyane



Vos conseillers dédiés aux Entreprises

➤ Votre entreprise est sur Cayenne ou Rémire-Montjoly

Laurence DOLOR	0694 971537	Agence de CAYENNE
Stephane VINTAR	0694 213080	entreprise.cayenne@pole-emploi.net 0594 299540 (ligne directe)
Cilina KHAN	0694 969046	
Sarah RENAR	0694 971022	
Rose-Andrée AMET	0694 948363	
Angie JULIARD		

➤ Votre entreprise est sur Matoury, Macouria, Montsinnéry-Tonnegrande, Roura

Doriane PODORIEZACK	0694 971604	Agence de MATOURY
Madly HO-SACK-WA	0694 286213	entreprise.matoury@pole-emploi.net 0594 297174 (ligne directe)
Jessy PAMPHILE	0694 947367	
Valerie RAVIN		

➤ Votre entreprise est sur le bassin des Savanes

Sandy CHARLES	0694 971614	Agence de KOUROU
		entreprise.kourou@pole-emploi.net 0594 329252 (ligne directe)
Nicaise SINCI	0694 286271	

➤ Votre entreprise est sur le bassin de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais ?

Marie-Christine DIMA	0694 382533	Agence de ST LAURENT DU MARONI
Karine LEBOUCHER	0694 971649	entreprise.saint-laurent@pole-emploi.net 0594 340539 (ligne directe)
Prisca ROUDIER	0694 947387	

➤ Votre entreprise est sur Maripasoula, Grand Santi ou Papaïchton

		Point Relais de MARIPASOULA
Equipe Entreprise	0594297174	entreprise.matoury@pole-emploi.net

➤ Votre entreprise est sur Saint Georges, Camopi, Régina-Kaw ou Ouanary

		Point Relais de ST GEORGES DE L'OYAPOCK
Jonathan FRANCIS	0594 370431	jonathan.francis@pole-emploi.fr

Mis à jour le 01/09/22

 Suivez Pôle emploi Guyane sur Facebook

www.pole-emploi.fr 24h/24 7j/7

Annexe 2

Les coordonnées des représentants régionaux de Prism'emploi en Guyane

Franck TORRES

Président de Prism'emploi Martinique

Mehdi PENNEC

Chargé de mission action territoriale pour Prism'emploi Guyane

mpennec@prismemploi.eu